



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 23 novembre 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Eléonore MORENO (pouvoir à Karla AREL), Laurence MOLINARI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Brigitte JAUNET), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Yassin LAMOUI (pouvoir à Mme Rolly), Quentin CHOLLET (pouvoir à Mélanie SCHLATTER).

Absents Excusés :

Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Thierry BESSE

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 23
représentés : 13
absents : 3

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023

Délibération n°23-116

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Pôle Associatif et Événementiel

Affaire suivie par Romain COLACICCO

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2311-7 le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

CONSIDERANT que l'attribution des subventions peut donner lieu à une délibération distincte du vote du budget,

CONSIDERANT l'engagement de la ville dans le développement des actions de prévention dans le cadre d'OCTOBRE ROSE, mois de lutte contre le cancer du sein

CONSIDERANT la volonté de la Ville de contribuer au financement de la recherche contre le cancer du sein en s'appuyant sur la participation financière des Génovéfains lors de la Course Rose,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville du mardi 14 novembre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE M. le Maire à mandater la subvention de 5 193 euros à La Ligue contre le Cancer.

DIT que cette somme est inscrite dans le budget principal 2023.

VOTE

Pour : 36

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

